PROJET DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 15 Mai 2025

(à approuver lors d'une prochaine réunion de conseil municipal)

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 9 mai 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances le Jeudi 15 mai 2025 à 19h30 sous la présidence de son Maire, M Bernard BESCHET.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Audrey BAILLY BECHET, Anthony BESCHET, Cédric BESCHET, Pascal LANQUETIN, Benoît MASSART, Mathieu MICHAUD, Pierre NICOD, Jacques TISSOT, Bernard VIONNET, Catherine VUILLAUME.

ABSENTS AVEC POUVOIR :
Arnaud SAILLARD à Benoît MASSART

Secrétaire de séance : Mathieu MICHAUD

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande à ce que soit rajouté à l'ordre du jour les points suivants : mise à disposition de jeunes de l'association « Bouge ta com' » pour le service du repas de la fête des mères et signature d'une convention avec la société Orange au sujet des travaux engagés par la SIEL au Martinet. Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité.

I) Approbation du procès-verbal du conseil du 3 avril 2025 :

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

II) Compte rendu de la commission voirie sécurité

Suite au conseil municipal du 20 mars dernier, Monsieur le Maire présente un devis actualisé de l'entreprise Barthe, à savoir, avec des précisions sur la réalisation de deux passages piétons sur la RD, la peinture dans le village et un aménagement rue Chargebin.
Le montant s'élève à 4 509,02 € TTC pour les passages piétons et les chicanes, et environ 3 000 € de peinture dans le village.
L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré, valide à 9 voix pour et trois abstentions les devis présentés d'un montant de 4 509,02 € TTC et d'environ 3 000 € et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

La commission a également rencontré et étudié la demande de Mr et Mme Vionnet, habitant 19 Grand' Route, se plaignant de la disposition des balises gênant l'accès à leur propriété.

Monsieur Bernard Vionnet quitte la salle et ne prend part ni au débat ni au vote.

Monsieur le Maire propose de procéder à un vote à bulletin secret, où trois options sont envisageables : maintien du dispositif initial, retrait d'une balise, retrait de deux balises.
Les résultats du vote sont :
11 votants – 10 exprimés
Maintien du dispositif initial : 3 voix
Enlèvement d'une balise : 5 voix
Enlèvement de deux balises : 2 voix
Bulletin blanc : 1
L'enlèvement d'une balise est le principe retenu.

III) Aménagement de voirie – RD 9 demande de subvention

Suite aux diverses réflexions et échanges avec la société SASU BARTHE au sujet de la sécurisation de la route départementale et rue chargebin, Monsieur le Maire confirme au conseil municipal les devis retenus d'un montant de 4 509,02 € TTC et d'environ 3 000 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention du département dans le cadre des contrats P@C 2022-2028 (amendes de police) et aménagements de sécurité. Le projet de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Département	P@C 2022-2028	1 564.38 € HT	25 %
Auto financement			
Fonds propres		4 693.14 € HT	75 %
Emprunt			
TOTAL HT		6 257,52 € HT	100 %

Il est précisé que la date de démarrage de l'opération est fixée au 15 juin 2025.

L'exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, suite à l'approbation du projet estimé à 6 257,42 € HT, d'approuver le plan de financement ci-dessus, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au département et de signer tout document se rapportant à cette décision.

IV) Compte rendu de la commission jeunesse et sport

Le président et le vice-président du club de foot ont été rencontrés en mairie afin de présenter les projets du club en cours, à savoir : achat robot tondeuse et sablage du terrain.
Les travaux de sablage auront lieu à compter du 26 mai prochain, et le stade devra rester interdit à toutes activités pendant une durée de trois semaines..

L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder une participation de 3000 euros aux travaux d'amélioration de l'état du terrain et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

V) Numérotation des nouvelles constructions prévues rue du Laveron et rue de la Louvatière

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité, suite aux dépôts de permis de construire et aux diverses ventes, d'identifier les futures constructions et constructions existantes sises rue du Laveron, la Grand' Route et rue de la Louvatière.
Faute d'éléments, il est décidé d'ajourner la décision pour la numérotation de la rue du Laveron.

L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré, valide à l'unanimité la création de deux nouvelles adresses : le 12 rue de la Louvatière et le 16bis la Grand' Route, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

VI) Logements communaux

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un point relatif aux locations communales :

3, rue de l'église : Logement rez de chaussée : une demande de transformation de la salle de bain a été formulée, le conseil municipal ne souhaite pas donné suite dans l'immédiat.

Logement étage : une demande de résiliation a été reçue en mairie pour le 1er juillet 2025. Un état des lieux sera établi, la commission étudiera une candidature arrivée en mars.

8, rue de l'église : Logement rez de chaussée : une procédure d'expulsion est en cours avec le concours d'un huissier de justice.

VII) Service repas de la fête des mères - mise à disposition de jeunes de l'association « Bouge ta com' »

Une sollicitation de la part de la commune a été faite auprès de jeunes faisant partie de l'association « Bouge ta com' » pour assurer le service du repas de la fête des mères

L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la proposition en versant une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association « Bouge ta com' » et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

VIII) Signature convention Orange

Les travaux d'enfouissement des réseaux entrepris par le SIEL seront accompagnés également de la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques appartenant à la SA Orange, c'est pourquoi il convient de signer une convention particulière entre les deux parties.
L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document se rapportant à cette décision.

IX) Questions diverses

Art en chapelle

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de l'association est parvenue en mairie pour inclure la commune de Vaux et Chantegrue au programme 2026 de la manifestation

L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité de contribuer au programme 2026 de l'association « Arts en chapelle » et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision

Photographie des habitants

La date pour une photographie des habitants du village ayant été fixée au dimanche 21 septembre 2025, il convient de se prononcer sur le devis du photographe qui s'élève à 600 € HT.
L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter le devis proposé du photographe d'un montant de 600 euros HT et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Jobs d'été

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une annonce a été diffusée pour un appel à candidatures pour des emplois d'été : les candidatures sont à déposées en mairie pour le 23 mai prochain.

RLPI – fin enquête de concertation

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'une remarque sera faite au nom de la commune sur le registre afin de mettre l'accent sur une dérogation souhaitée sur les publicités de sponsors aux abords des terrains de foot communaux.

Randonnée de la fruitières

Monsieur le Maire tient à féliciter l'ensemble du conseil municipal et tous les bénévoles pour le bon déroulement de la manifestation et sans qui elle n'aurait pas pu avoir lieu dans de si bonnes conditions, et à noter, une participation la plus importante depuis 20 ans.

Demande de location salle des fêtes

Les jeunes de l'association de « bouge ta com' » souhaitent diffuser la finale de la Ligue des champions le samedi 31 mai à 21 heures et demandent l'utilisation de la salle des fêtes de Vaux et Chantegrue. Cette manifestation sera réservée aux jeunes de 12 à 17 ans de la CFD.
Il est décidé de répondre favorable à cette demande.

Fin de la séance : 22 h 30
La prochaine séance du conseil municipal est prévue le 19 juin prochain.

Le Maire,
Bernard BESCHET

Le secrétaire de séance
Mathieu MICHAUD

Mairie de VAUX et CHANTEGRUE * 25160 *